Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine

de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1998)

Heft: 32: Formation professionnelle des filles

Artikel: Possibilités d'aides financières

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-351499

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POSSIBILITÉS D'AIDES FINANCIÈRES

Les subsides cantonaux

Le Service financier de l'administration cantonale de la République et canton du Jura octroie des subsides pour la durée réglementaire d'une formation reconnue (exceptionnellement, pour une année supplémentaire).

Seuls les frais de l'école publique la plus proche seront pris en considération. Aucun écolage n'est remboursé si une école similaire existe dans le Jura (exceptions faites pour raisons géographiques).

Peuvent prétendre à ces subsides les citoyens suisses, les titulaires d'un permis C, les titulaires d'un permis B depuis 3 ans, et les réfugiés.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

M. Daniel EGLOFF

Chef du Service financier de l'enseignement Rue du 24 Septembre 2 2800 DELEMONT

Tél. 032/420.54.42

Les allocations de formation (AFO)

Les allocations de formation permettent le rattrapage d'une formation de base ou son adaptation aux conditions de marché du travail, tout en assurant aux bénéficiaires un revenu décent, durant la formation.

Pour bénéficier de cette formation, les candidat-e-s devront:

- être inscrits auprès d'un office régional de placement
- être âgés de 30 ans et plus
- ne pas être titulaire d'un CFC ou d'un diplôme supérieur ou équivalent
- posséder les connaissances de base suffisantes pour pouvoir suivre les cours professionnels
- entreprendre une formation auprès d'un employeur selon le mode de l'apprentissage
- effectuer une formation dans un domaine où les chances de trouver un emploi sont réelles
- remplir certaines conditions liées à leur situation de chômage

Pour plus de renseignements:

| Office régional de placement | - | 2800 Delémont | tél. 032/4 | 213646 |
|--|---|-------------------|------------|----------|
| Office régional de placement | - | 2900 Porrentruy | tél. 032/4 | 65 93 33 |
| Office régional de placement | - | 2350 Saignelégier | tél. 032/9 | 512878 |
| Centre d'Accompagnementvers la Formation et l'Emploi | _ | 2800 Delémont | tél. 032/4 | 205260 |